



Parc naturel régional du Queyras Un engagement pour le tourisme durable reconnu jusqu'en 2021

Depuis 2010, le Parc du Queyras a fait le choix d'un tourisme respectueux des valeurs de la Charte européenne du tourisme durable (CETD) dans les espaces protégés en candidatant auprès de la Fédération Europarc pour obtenir cette reconnaissance. Celle-ci est obtenue pour 5 ans.

En 2016, il a renouvelé sa stratégie et son plan d'actions avec tous les acteurs du tourisme du territoire pour tendre vers cet équilibre. Un dossier de renouvellement a été déposé en décembre.

Les actions du Parc s'inscrivent dans une démarche d'écotourisme partant d'un besoin des visiteurs et des habitants : quel équilibre donner entre développement durable et flux touristiques ?

Le 23 octobre 2017, le Parc a été informé de la validation de son dossier et du renouvellement du label Charte européenne du tourisme durable pour une période de 5 ans allant jusqu'en 2021.

Une remise officielle aura lieu le 7 décembre 2017 à Bruxelles au Parlement européen.

La Charte Européenne du Tourisme Durable est un cadre de référence pour le développement du tourisme durable et de l'écotourisme dans les espaces protégés. Plusieurs Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux s'engagent dans cette démarche. L'offre en matière de tourisme durable et d'écotourisme peut ainsi se positionner comme une alternative crédible et lisible sur les territoires.



STRATÉGIE ÉCOTOURISTIQUE ET PLAN D' ACTIONS 2016-2021

Pour adhérer à la CETD, les Parcs doivent concevoir une stratégie de développement touristique durable et s'engager pour la mise en œuvre d'un programme d'actions concerté pour le territoire.

Après consultation et implication de ses partenaires, le Parc naturel régional du Queyras a donc fixé des objectifs stratégiques et mis en place un plan d'actions sur 5 ans :

- Axe 1 : Capitaliser sur l'intelligence collective pour fédérer autour de la destination écotouristique et de pleine nature

* Exemple d'action : Mise en place d'un observatoire des activités de pleine nature et des clientèles écotouristiques.

Mise en place d'un conseil de l'écotourisme

- Axe 2 : Accompagner la structuration d'une offre différenciante autour de l'écotourisme, permettant de se démarquer dans l'accueil des clientèles

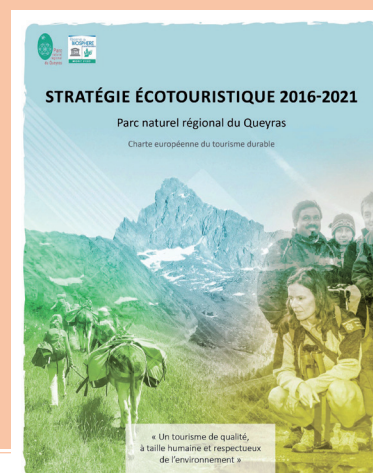
* Exemple d'action : Développement du site www.cheminsdesparcs.fr

Création de séjours tout compris autour des bénéficiaires de la

Marque Valeurs Parc naturel régional

- Axe 3 : Reconnaître en chacun des acteurs un vecteur de la promotion de la destination écotouristique

* Exemple d'action : Réalisation d'un guide des accueillants



CONTACTS PRESSE :

Parc naturel régional : Hélène Berthier.
Tél.: 04 92 46 88 28